

pharmacien Danval et sa réhabilitation. En 1878, on avait considéré que la présence d'un milligramme d'arsenic dans le corps du défunt démontrait un empoisonnement ; en 1923, la toxicologie estime cette dose normale. Elle réclame qu'il n'y ait pas d'expulsion « sans que celui qui en est l'objet soit interrogé, par un magistrat désigné par le président du tribunal, avec l'assistance d'un défenseur choisi par lui », et l'indemnisation de toute personne bénéficiant d'un acquittement ou d'un non-lieu « s'il y a eu incarcération injustifiée ou erreur matérielle dans l'ordonnance de renvoi ».

Libertés.

Elle déplore que, sur décision du 4^e congrès de l'Internationale communiste, le PCF interdise à ses membres d'adhérer à la LDH.

Fascisme.

Les Cahiers des droits de l'Homme commencent une série d'articles sur le fascisme italien.

1924

Fusillés pour l'exemple.

Le secrétaire général de la LDH prononce, le 28 septembre, une conférence sur l'affaire Chapelant, condamné à mort par un conseil de guerre en octobre 1914 après s'être retrouvé blessé entre les lignes et fusillé sur un brancard pour « capitulation en rase campagne ».

Enseignement.

A l'initiative de Ferdinand Buisson, la Chambre est saisie d'une proposition de la LDH de faire afficher la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen dans tous les collèges et lycées.

Colonies.

Son congrès débat sur les droits des indigènes dans les colonies : égalité en Algérie, vote pour tous les alphabètes en Tunisie et remplacement du gouvernement militaire par un gouvernement civil, liberté de la presse, suppression du droit arbitraire d'expulsion, création d'institutions représentatives, notamment au Maroc.

1898-1940

des ligueurs⁽⁷⁾. Et parfois les oppositions qui murmurent au sein du Comité se muent en éclats de voix, comme au congrès de Tours, en 1937, quand la minorité pacifiste menée entre autres par Félicien Challaye, Michel Alexandre, Gaston Bergery, George Pioch, démissionne du « parlement de la Ligue ». Il est vrai que le Front populaire, les procès de Moscou, la guerre d'Espagne complexifient des enjeux fondamentalement politiques.

Si avant la Grande Guerre, la LDH s'affronte à la *respublica*, c'est plus en qualité de vigie qu'en institution de la République. Les commissions créées – sur la prostitution par exemple – correspondent à des missions, d'une part de vigilance sur certaines atteintes au droit et d'identification des nouveaux champs d'intervention, d'autre part d'expertise et de documentation. Développées dans les années 1920 et 1930, elles se transforment en groupes de travail qui sont autant d'instruments de propositions. Un point commun domine : leur mode d'organisation à géométrie variable, qui les autorise à faire appel à des spécialistes extérieurs, voire

(6) Voir notre article « Victor Basch et la Ligue des droits de l'homme. Itinéraire d'un dreyfusard politique », in Françoise Basch, Liliane Crips, Pascale Gruson (dir.), *Victor Basch, Un intellectuel cosmopolite*, préface de Madeleine Rebérioux, Berg International Ed., 2000.

(7) Entre 1910 et 1914, elle perd quelque 40% de ses adhérents et 200 sections.

à nouer des contacts avec d'autres associations, tels la Ligue internationale contre l'antisémitisme (Lica) ou le Secours rouge international, établissant ainsi des réseaux sans structures formalistes.

Mais la Ligue des droits de l'Homme n'agit pas selon des modes d'intervention immuables. Cherchant à être en phase avec la médiatisation de l'action civique, elle modernise, en particulier sous la présidence de Victor Basch, ses instruments de protestation et d'information, en utilisant la TSF, en lançant les délégués permanents à la propagande, en créant un insigne, en publiant des pages de la LDH dans la presse de gauche, *La République*, notamment. Il est vrai qu'avec la diversification et l'explosion du mouvement associatif, elle doit affronter des concurrences qui œuvrent sur un terrain proche ou annexe comme la laïcité, et qui l'obligent à faire preuve d'exigences et de compétences variées. Il est vrai aussi qu'elle doit se renouveler en attirant à elle les jeunes générations, ce qu'elle fait en intégrant la Ligue d'action universitaire républicaine et socialiste (LAURS).

Il n'en demeure pas moins que la Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen n'oublie pas le second terme de son titre. Face à la politisation de la demande sociale, l'association dépasse son statut civique pour se porter, d'abord insensiblement puis progressivement, sur le terrain politique. ●

Ferdinand Buisson

1841-1932

Bien que Ferdinand Buisson ait longtemps douté de l'innocence de Dreyfus, cet ancien opposant au Second Empire et père de l'école laïque, né en 1840, fut un des fondateurs de la Ligue des droits de l'Homme. Sous Napoléon III, jeune agrégé de philosophie, il avait préféré s'exiler en Suisse plutôt que de prêter le serment que l'Empire exigeait. Enseignant la philosophie à Neuchâtel jusqu'en 1870, il avait participé aux premiers congrès de la Ligue de la paix et de la liberté à Genève, en 1867, et Lausanne, en 1869. Rentré en France avec la République, il avait figuré, avec Elisée Reclus et Benoît Malon, au nombre des collaborateurs de *La République des travailleurs*, éphémère hebdomadaire de la section parisienne Batignolles et Ternes de la Première Internationale ouvrière, avant d'occuper, sous la Troisième République, de hautes fonctions dans l'instruction publique, préparant avec Jules Ferry les textes qui devaient constituer la base de l'école laïque.

Il a présidé la Ligue des droits de l'Homme de



© LDH

1914 à 1926. En 1909, député radical-socialiste, il avait notamment été à l'initiative d'un rapport à la Chambre des députés proposant le droit de vote et d'éligibilité des femmes pour les élections municipales. Il devait obtenir en 1928, quatre ans avant de mourir, le prix Nobel de la paix.

Article paru dans H&L n° 97-98 (fév. 1998), p. 33.